

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

Arrondissement de :
Céret

N°2020/21

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **5**
Sous-Domaine :
5.3

Séance ordinaire du Conseil Municipal du onze juillet deux mille vingt à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

Objet : Délégué Ecole de Serralongue

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, MARGALEF Séverine, Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J. Paul.
Formant la majorité des membres en exercice,

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
07 juillet 2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07/07/2020

Madame le Maire, Madame JUANOLE Gisèle est désignée déléguée titulaire, à l'unanimité par le conseil municipal, pour assister au Conseil de classe, aux diverses réunions, etc.... de l'école de Serralongue.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 13/07/2020

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
Lamanère, le 11 juillet 2020.

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

PAR PUBLICATION
LE :

Accusé de réception Préfecture du
N°

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

REÇU LE :
30 JUIL. 2020
SOUS-PREFECTURE
DE CERET

